

**5ème TOURNOI d'A ROCA
Monaco, le samedi 23 mars 2019**

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 - Autorisation

Le tournoi est autorisé par la Fédération Française de Badminton sous le numéro 1800662.

Article 2 – Règles

Il s'agit d'un tournoi de **double mixte** se déroulant selon les règles de la FFBaD et notamment le RGC.

Article 3 – Organisation générale

Art. 3.1 Le Juge Arbitre est **Alain FABRE** et le responsable GEO du tournoi est **M. Yoann AUBERT**.

Art. 3.3 Le tournoi se déroulera dans le gymnase de **l'Espace Saint Antoine, sur 7 terrains** ; plusieurs autres terrains serviront à l'échauffement général des joueurs.

Article 4 – Inscription

Art. 4.1 Le tournoi est ouvert aux séries **P / D / R / N3 & N2** pour les catégories **Juniors, Seniors à Vétérans** et aux **Minimes et Cadets classés au minimum D8**.

Les joueurs devront être en possession de leur licence le jour de la date limite d'inscription.

Art. 4.2 Chaque joueur mineur présent doit être accompagné durant la totalité de sa compétition par un représentant majeur qui doit signer la feuille de responsabilité et qui s'engage à rester présent. En cas d'absence temporaire du gymnase du responsable, il doit présenter au juge-arbitre, avant son départ, un autre adulte qui signera la feuille de responsabilité.

Art. 4.3 La date limite d'inscription est fixée au **vendredi 1^{er} Mars 2019**.

Art. 4.4 Les classements utilisés pour la confection des tableaux et la désignation des têtes de séries et têtes de poules seront établis en fonction du Classement Permanent par Point Hebdomadaire (CPPH) du **Jeudi 28 février 2019**.

Art. 4.5 **Un minimum de six tableaux est garanti** – « Top A » (*meilleure cote*) à « Top F » (*moins bonne cote*).

Les paires seront affectées par le comité d'organisation au tableau adéquat en fonction du CPPH de la paire au moment du tirage au sort de manière à assurer un écart de niveau raisonnable entre les cotes les plus hautes et les plus basses au sein d'un tableau.

Art. 4.6 **Le nombre de sortants par Poule sera de 2** afin de favoriser le plus grand nombre de matchs pour les joueurs dans la limite de 8 sur la journée.

En cas d'une trop forte affluence, une liste d'attente sera constituée en se basant sur l'ordre d'arrivée des feuilles d'inscription avec le règlement.

Art. 4.7 Seules seront acceptées les paires dont l'écart entre le classement des deux joueurs ne dépassera pas 2 séries. (ex : un R5 ne pourra s'inscrire qu'avec un partenaire N3 maximum, un D8 avec un R6, etc...)

Art. 4.8 **Les droits d'inscription sont fixés à 15,00 € par joueur.**

Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, excepté sur présentation d'un justificatif accepté par la CLOT (certificat médical / attestation employeur / ...) dans un délai de 5 jours après la compétition.

Art. 4.9 Seules les inscriptions envoyées par le responsable du club par mail à yaubert.mcbad@gmail.com et par voie postale accompagnées du règlement (à l'ordre de Monaco Badminton – 8 avenue des Castelans – MC 98000 MONACO).

Il est rappelé que les inscriptions sur des sites tel que Badiste ne seront pas prises en comptes.

Art. 4.10 Toute inscription au tournoi implique l'adhésion à l'intégralité du présent règlement.

Article 5 - Compétition

Art. 5.1 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, le volant choisi sera le volant officiel du tournoi (**RSL grade3**) à la vente dans la salle.

Art. 5.2 **Tout volant touchant le plafond ou la structure du gymnase est considéré comme « faute ».**

Art. 5.3 Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre.

- Art. 5.4 Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant son premier match.
Tout joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.
Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra impérativement le signaler au Juge-arbitre.
- Art. 5.5 Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de parque et de la restituer dûment complétée immédiatement après le match.
- Art. 5.6 Les joueurs ont droit à 3 minutes de préparation sur le terrain entre l'appel et le début de leur rencontre. Ils devront tester les volants dès leur arrivée sur le terrain.
- Art. 5.7 Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (*raquettes de rechange, volants, serviette, eau...*).
- Art. 5.8 Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer leur match ainsi que le Juge Arbitre, les arbitres, les membres du comité d'organisation, le service médical et les conseillers (deux maximum par paire).

Article 6 – Temps de repos

- Art. 6.1 Le temps de repos minimal d'un joueur entre la fin de son match et le début du match suivant est de 20 minutes.
- Art. 6.3 Les matchs pourront être lancés en avance uniquement avec l'accord des joueurs concernés ou de l'adulte responsable présent s'il s'agit de mineurs.

Article 7 – Arbitrage

- Art. 7.1 Les matchs seront auto-arbitrés.
- Art. 7.2 Un joueur pourra faire appel au Juge-Arbitre à tout moment. Ce dernier pourra désigner un arbitre (*ou une personne faisant office*) pour permettre la suite de la rencontre.

Article 8 – Forfaits/disqualification

- Art. 8.1 Tout forfait après la date du tirage au sort devra être justifié dans un délai de 5 jours maximum par l'envoi d'un justificatif (*certificat médical, attestation de travail, ...*) à adresser à la Ligue Paca de Badminton (compétition@liguepacabad.org) sous peine de sanction fédérale.
- Art. 8.2 En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne pourra être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité aux joueurs figurant sur la liste d'attente.
- Art. 8.3 Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être déclaré forfait par le Juge-Arbitre et donc disqualifié, et ce, quel que soit le niveau de la compétition.
- Art. 8.4 Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avertir le Juge-Arbitre sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

Article 9 – Récompenses

- Art. 9.1 Des lots constitueront les récompenses pour les finalistes et vainqueurs de chaque tableau.
- Art. 9.2 Un stand de vente d'équipements sportifs sera présent. Des bons d'achats constitueront une partie des lots.

Article 10 – Règles antidopage

- Art. 10.1 L'utilisation et l'usage de produits ou substances dopantes (publiés chaque année par l'AFLD) sont interdits.
- Art. 10.2 Tout joueur soumis à un traitement médical devra présenter une ordonnance au Juge-Arbitre avant son premier match.

Article 11 Responsabilité

Le comité d'organisation décline toutes responsabilités en cas de vols, pertes, accidents ou incidents durant la compétition.

Article 12 – Réclamation

Seul le représentant de club mentionné sur la feuille d'inscription sera autorisé à poser une réclamation à la table de marque.
